



CONSEIL GENERAL

Législature 2016 – 2020
8^{ème} séance

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE D'HAUTERIVE du 26 mars 2018 au BSP à 19h30

ORDRE DU JOUR

1. Présentation du programme « ENERGO » par le bureau Planair SA - objectifs/situation de départ/situation actuelle à mi-mandat
2. Procès-verbal n° 7 du 18 décembre 2017
3. Nomination d'un membre à la Commission de l'urbanisme et d'aménagement du territoire en remplacement de M. Mattia Celio, démissionnaire
4. Nomination d'un membre à la Commission SI-TP-Environnement-Energie en remplacement de Mme Claudine Jeanprêtre, démissionnaire
5. Nomination d'un membre à la Commission des activités extrascolaires en remplacement de M. Laurent Berset, démissionnaire
6. Rapport du Conseil communal concernant l'adaptation du Règlement communal relatif à la gestion des déchets du 14 novembre 2011
7. Rapport du Conseil communal concernant l'utilisation du fonds communal de l'énergie et son règlement
8. Rapport du Conseil communal relatif à la formalisation de l'affiliation de notre commune à « prévoyance.ne » et de l'octroi de la garantie par la Commune des prestations de l'institution de prévoyance non entièrement financées
9. Motions et interpellations
 - 9.1 Motion du parti socialiste : « Hodie mihi, cras tibi : pour un Jardin du souvenir plus généreux au cimetière des Epinettes »
10. Communications du Conseil communal
11. Questions – divers

M. Zürcher président, souhaite la bienvenue à M. Joël Boss, du parti des vert'libéraux, en remplacement de M. Laurent Berset, ainsi qu'à M. Jordan Giraud du bureau Planair SA, aux membres de l'assemblée, au public et à la presse.

En l'absence de Mme Bill (excusée), M. Capelli prendra la fonction de secrétaire.

Présents : 23
Excusés : 6
Majorité : 12

Conseil communal : au complet

1. Présentation du programme « ENERGO » par le bureau Planair SA – objectifs/situation de départ/situation actuelle à mi-mandat

Mme Steiger-Burgos, CC, propose de faire le point quant au programme Energo (contrat signé en 2015 pour une durée de 5 ans), qui est le fruit d'une initiative de Suisse énergie. C'est un programme centré sur l'efficacité énergétique et sur les énergies renouvelables de l'Office Fédéral de l'énergie. L'objectif d'Energo est de réduire durablement les besoins énergétiques des bâtiments publics et privés. Le contrat comprend trois volets :

1^{er} Suivi des consommations des différents bâtiments communaux et le contrôle des résultats.

2^{ème} Assistance technique pour l'optimisation des installations existantes.

3^{ème} Formation continue dédiée au management énergétique et à l'optimisation des installations techniques.

M. Jordan Giraud, bureau Planair SA, effectue une présentation Powerpoint du programme Energo.

La présentation Powerpoint sera envoyée par email à tous les membres du Conseil général

M. Brander trouve surprenant la réduction de 18 % concernant le bâtiment communal. Il demande s'il y a une explication. **M. Jordan Giraud** indique qu'il faut être assez prudent sur les chiffres. La consommation annuelle étant très faible (71 m³/an), les données peuvent changer rapidement. Pas d'explications plus précises pour l'instant.

M. Agerba demande si une pondération des valeurs (consommation de chaleur) est effectuée étant donné que les années 2017 et 2018 sont des années froides ou s'agit-il uniquement d'un pourcentage ? **M. Jordan Giraud** précise qu'une pondération est effectuée par rapport au degré jour.

M. Brander trouve surprenant les consommations du bâtiment du Silex étant donné que ce dernier est assez récent. Y-a-t-il une explication ? **M. Jordan Giraud** indique qu'il ne s'est pas encore rendu dans le bâtiment et qu'il ne peut pas donner d'explication actuellement.

M. Favre trouve très intéressant la présentation et demande s'il y a la possibilité de comparer les bâtiments, notamment de savoir quels sont les bâtiments les plus énergivores. **M. Jordan Giraud** précise que ce qui peut être fait en comparaison, ce serait de regarder la consommation par rapport à la consommation énergétique. Il fait remarquer que la comparaison doit être faite entre des bâtiments qui ont des utilisations similaires. Le Centre sportif n'aura pas du tout la même consommation qu'un bâtiment administratif.

M. Würsch demande si des consommations de référence par m² sont connues. **M. Jordan Giraud** indique que de telles références existent dans les normes SIA. Il faut tenir compte de l'âge du bâtiment car ce sont des valeurs qui se basent sur des nouvelles constructions. Il indique que sur le site « Energo » il y a des petits diagrammes qui donnent des tendances sur les différents aspects des bâtiments.

M. Brander se demande s'il ne faudrait pas cibler toute l'énergie sur le Centre sportif et le Silex avant les autres bâtiments. **M. Jordan Giraud** explique que pour que tous les efforts soient les plus rentables, il est clair qu'il faut cibler en priorité le Centre sportif et éventuellement le Silex qui représentent environ le 75% des consommations énergétiques totales.

Plus de question, M. Zürcher, remercie M. Jordan pour sa présentation.

La séance reprend son cours selon l'ordre du jour.

2. Procès-verbal n° 7 du 18 décembre 2017

M. Brander demande à ce qu'une modification à la page 6, alinea 3 du PV soit apportée. Il souhaite que l'indication « il pense » soit remplacé par « il demande pourquoi ».

La modification sera apportée

Votation : accepté à l'unanimité

3. Nomination d'un membre à la Commission de l'urbanisme et d'aménagement du territoire en remplacement de M. Mattia Celio, démissionnaire

Le groupe PLR propose M. Laurent Besancet.

Seul en lice, **M. Laurent Besancet** est nommé à la Commission de l'urbanisme et d'aménagement du territoire.

4. Nomination d'un membre à la Commission SI-TP-Environnement-Energie en remplacement de Mme Claudine Jeanprêtre, démissionnaire

Le groupe socialiste propose M. Alain Jacot-Guillarmod.

Seul en lice, **M. Alain Jacot-Guillarmod** est nommé à la Commission SI-TP-Environnement-Energie.

5. Nomination d'un membre à la Commission des activités extrascolaires en remplacement de M. Laurent Berset

Le groupe des vert'libéraux propose M. Joël Boss.

Seul en lice, **M. Joël Boss** est nommé à la Commission des activités extrascolaires.

6. Rapport du Conseil communal concernant l'adaptation du Règlement communal relatif à la gestion des déchets du 14 novembre 2011

M. Wenger, CC, introduit le rapport qui est disponible sur le site internet de la Commune.

Avis des commissions

Mme Burri-Perret Gentil, Commission SI-TP–Environnement-Energie

La commission a accepté à l'unanimité le rapport. Elle tient à faire remarquer qu'il serait souhaitable que l'entreprise qui récolte les déchets soit informée à temps afin qu'elle ne vienne pas chercher les déchets d'entreprises quand le container est vide. **M. Wenger, Conseil communal**, précise que les entreprises vont être informées de ne pas laisser leurs containers au bord de la route quand il n'y a pas lieu de les vider, ceci afin de leur éviter des frais.

M. Corbellari, Commission financière

La commission financière a accepté le rapport à l'unanimité.

Avis des groupes

M. Evrard, groupe PLR

Le groupe PLR s'est réuni le 21 mars et, à l'unanimité des ses membres présents, a accepté le règlement communal relatif à la gestion des déchets.

M. Wintgens, groupe socialiste

Le groupe socialiste s'est réuni le 21 mars 2018 et a approuvé à l'unanimité le règlement communal relatif à la gestion des déchets.

Mme Gillard, les Verts

Les Verts se sont réunis le 21 mars et ont accepté à l'unanimité le règlement.

M. Brander, groupe des vert'libéraux

Les vert'libéraux remercient le Conseil communal pour son rapport. Après une lecture attentive de ce dernier le 22 mars 2018, ils ont approuvé l'adaptation du nouveau règlement à l'unanimité.

Lecture de l'arrêté

Votation : accepté à l'unanimité

7. Rapport du Conseil communal concernant l'utilisation du fonds communal de l'énergie et son règlement

M. Wenger, Conseil communal présente le rapport. Disponible sur le site internet de la Commune.

Avis des commissions

La Commission SI-TP–Environnement-Energie a demandé à ce que l'art. 4 soit clarifié, ce qui a été fait.

M. Corbellari, Commission financière

Le règlement a suscité un certain débat. Une modification à l'art. 4 a été demandée, ce qui a été fait. La commission a accepté le rapport à l'unanimité.

Avis des groupes**M. Evrard, groupe PLR**

Suite à plusieurs questions auxquelles des réponses ont été données à satisfaction, le groupe PLR a accepté le rapport à l'unanimité.

M. Brander, groupe les vert'libéraux

Les vert'libéraux remercient le Conseil communal pour son rapport. Après une lecture attentive, ils acceptent à l'unanimité le présent règlement.

M. Grieve-Clark, groupe les Verts.

Le groupe des Verts a accepté le rapport à l'unanimité.

M. Corbellari, groupe socialiste

Le groupe socialiste a accepté le rapport à l'unanimité.

M. Wintgens fait part de son avis personnel et de sa réserve. Pour lui, l'objectif du règlement n'est pas de subventionner des rénovations qui auront lieu de toute façon mais de diminuer les dépenses énergétiques globales dans l'ensemble du village. Il prend l'exemple de la Ville de Neuchâtel qui, par des subventions, incite les particuliers à faire le pas en installant des panneaux photovoltaïques. Il se demande dans quelle mesure il serait possible que cet argent ne soit pas destiné uniquement à des rénovations de bâtiments communaux, mais également à essayer de diminuer le plus possible les dépenses énergétiques là où il y a le plus grand potentiel. A savoir en incitant les particuliers à faire le pas.

M. Wenger, Conseil communal, indique que cette proposition a également été analysée, mais la Commune n'a pas des millions de francs à disposition comme la Ville de Neuchâtel. Pour les projets privés, il y a un fond cantonal qui peut être combiné avec la manne fédérale et rien n'empêche le Conseil général, dans quelques années, d'adapter le règlement et d'ouvrir son aide à la population.

Lecture du règlement.

Votation : accepté à l'unanimité

8. Rapport du Conseil communal relatif à la formalisation de l'affiliation de notre commune à « prévoyance.ne » et de l'octroi de la garantie par la Commune des prestations de l'institution de prévoyance non entièrement financées

M. Peluso, CC introduit le rapport. Disponible sur le site internet de la Commune.

M. Corbellari, Commission financière

La commission financière a accepté le rapport à l'unanimité.

Avis des groupes**M. Monnier, groupe PLR**

Lors de la réunion du groupe PLR, les membres présents ont accepté à l'unanimité le rapport et les arrêtés annexés.

M. Brander, groupe vert'libéraux

Les vert'libéraux remercient le Conseil communal. Après une lecture attentive et assez compliquée du rapport, ils l'acceptent à l'unanimité ainsi que les différents arrêtés.

M. Begert, les Verts

Les Verts acceptent le rapport à l'unanimité.

M. Wintgens, groupe socialiste

Le groupe socialiste accepte à l'unanimité le rapport et ses arrêtés.

M. Agerba regrette que ce soient les contribuables qui passent à la caisse pour une institution qui est mal gérée et trop généreuse depuis de nombreuses années. Il manque un peu plus d'un milliard et on parle d'un taux de couverture de 80% alors que les autres caisses doivent aller à 100%. Dans d'autres caisses on demande des cotisations d'assainissement qui servent à renflouer la caisse et non à être utilisées pour l'assuré. Il fait par ailleurs remarquer que c'est tout de même l'ensemble des citoyens qui passeront à la caisse.

Lectures des 7 arrêtés.

Votation : *tous les arrêtés ont été acceptés à l'unanimité*

9. Motions et interpellations**9.1 Motion du parti socialiste : « Hodie mihi, cras tibi : pour un Jardin du souvenir plus généreux au cimetière des Epinettes »**

Mme Muriset Jacot-Guillarmod développe la motion déposée par le parti socialiste. Il souhaiterait aménager le jardin du souvenir en le rendant plus accueillant, où les personnes auraient envie de s'y recueillir et passer du temps. La motion correspond à l'évolution de la société qui s'oriente de plus en plus vers l'incinération. Motion qui devrait également être déposée au Conseil général de Saint-Blaise.

M. Zeller, Conseil communal, indique que le Conseil communal éprouve le même sentiment. Une suite devrait être donnée avec les autres Communes propriétaires du cimetière, à savoir celles de Saint-Blaise et La Tène dans le cadre de la Paroisse politique.

Au vote, la motion est acceptée et renvoyée au Conseil communal pour un rapport dans un délai de 6 mois maximum comme le préconise le Règlement de Commune.

10. Communications du Conseil communal

M. Wenger, Conseil communal, rappelle que pour le PGEE, une conduite d'eau potable a été remplacée sur une longueur de 80 mètres. L'étape en cours pose quelques problèmes de circulation, mais les spécialistes des routes cantonales ont apporté des modifications à la signalisation en place. Les automobilistes doivent être patients. Les travaux vont continuer côté Neuchâtel car le secteur du carrefour du collège s'effectuera durant les vacances scolaires afin d'éviter les problèmes avec les élèves.

M. Barben, Conseil communal, indique que les façades du bâtiment " Jardillets 18 " sont actuellement sécurisées suite aux risques que des plaques de granit se détachent de la façade. Une première expertise a révélé que plus du 60% des plaques sont décollées, mais encore retenues par des crochets. D'ici mi-mars une deuxième expertise du béton sera effectuée afin de savoir s'il est possible de refixer les plaques sur le support actuel ou si d'autres solutions doivent être étudiées.

Mme Steiger Burgos, Conseil communal, donne quelques informations quant à la demande de crédit pour le terrain de football qui aurait dû être présentée ce soir. Comme précisé à la Commission financière, certains points sont encore en suspens et de ce fait, la demande de crédit sera présentée lors d'une prochaine séance du Conseil général. Par ailleurs, suite aux articles parus dans les médias concernant les granulats utilisés sur les terrains synthétiques, elle tient à préciser que le choix de la Commune a été de suivre, dès le début, les recommandations du fabricant et du bureau d'études qui préconisent d'utiliser des granulats naturels qui ont l'avantage d'être neutres pour la santé.

Prochaines séances du Conseil général :**28 mai 2018****25 juin 2018****24 septembre 2018****17 décembre 2018****11. Questions - divers**

Mme Burri Perret-Gentil remercie d'avance le Conseil communal pour ce qui pourrait être mis en place pour aider les personnes âgées à se déplacer, notamment pour éviter la montée des Chasse-Peines. Il avait été question de la promesse d'un bus pour la fin de l'année 2018.

M. Corbellari demande une précision quant aux travaux de la Route du Brel. Les candélabres sont tombés en panne et le parti socialiste s'est demandé s'il était vraiment nécessaire qu'ils soient allumés toute la nuit. Y-a-t-il une possibilité d'installer un système avec des capteurs ? **M. Wenger, Conseil communal**, indique que la panne n'est pas due au chantier. L'entreprise chargée de l'entretien de l'éclairage public a effectué des travaux. Concernant l'éventuelle économie, des modifications seront notamment mises en place dès 23h30. Une étude est en cours pour trouver des solutions intermédiaires à l'interruption totale d'éclairage des candélabres. A noter que certaines personnes ne sortent plus de chez elles s'il n'y a plus de lumière dans la rue.

M. Wintgens souhaite avoir des précisions quant à l'avenir de la Galerie 2016. Il a été surpris, comme d'autres, de trouver les portes de la galerie fermées alors qu'il est indiqué, selon l'horaire d'ouverture placardé sur la porte, que cette dernière devrait être ouverte. Comme il s'agit d'un locataire de la commune, il demande s'il y a un mandat de prestations. **Mme Steiger Burgos, Conseil communal**, va transmettre l'information aux personnes en charge de l'ouverture de la galerie. La Commune est propriétaire du bâtiment mais n'a pas d'autre prestation à faire valoir.

La séance est levée à 21H15

La rédactrice
Manuella Sarret

Le Président :

Patrice Zürcher

La Secrétaire:

Carole Bill